

Restez prudents !

Les règles de sécurité sanitaire sont à respecter par tous :

- **port du masque obligatoire**,
- **détails des consignes** à respecter,
- **en cas de test de dépistage positif, un référent Covid** à informer via **un formulaire en ligne**,
- **respecter le sens de circulation à l'intérieur des bâtiments**, indiqué par une signalétique au sol,
- **lavez-vous régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec les gels hydro-alcooliques mis à votre disposition.

Tous les cours magistraux sont dispensés en distanciel, mais les travaux dirigés (TD) sont proposés en comodité (présentiel et distanciel), selon l'appréciation de l'équipe pédagogique et dans le respect de la jauge de 50% de la capacité des salles.

Pour plus d'information, consultez la rubrique « Scolarité et examens » de **notre FAQ**.

N'oubliez pas également de consulter régulièrement votre boîte mail @ut-capitole.fr et votre compte sur la plateforme pédagogique Moodle.

Distribution gratuite de masques pour les étudiants :

Afin d'aider les étudiants qui rencontreraient des difficultés à s'équiper en masques, l'État met à disposition gratuitement des masques grand public de catégorie 1 réutilisables. **L'Université Toulouse Capitole les distribuera jusqu'à épuisement des stocks aux étudiants.**

Consultez le programme de distribution pour le campus toulousain sur **l'espace intranet étudiant** (accès **r e s t r e i n t**) .

S é c u r i t é **V i g i p i r a t e** :

- l'accès au campus n'est possible que pour les personnels, sur présentation de la carte professionnelle,
- pour toute autre personne souhaitant venir sur site, un justificatif de rendez-vous doit être présenté à l'agent de sécurité,
- les étudiants doivent en plus présenter leur carte étudiante MUT.

V o t r e **s a n t é** **a v a n t** **t o u t** :

- **Médecine préventive pour les étudiants** : **Le SIMPPS à votre écoute**
- **Médecine du travail pour les personnels** (**sur intranet**)
- **Toutes les aides pour les étudiants** sont présentées dans **le portail "Aides étudiantes"**, ainsi que dans la **FAQ**, rubrique "Action sociale et Urgences médico-psycho-sociales".
- Et aussi : **faites du sport !** Rendez-vous sur **la page Facebook du DAPS**.

Les informations seront diffusées, au fur et à mesure, sur cette page consultable via l'adresse directe : www.ut-capitole.fr/coronavirus

Consulter le site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

FLASH INFOS

La campagne de dépistage, mise en place le 1er mars et supervisée par le médecin de prévention de l'université, le Professeur Soulat, **s'est terminée le vendredi 7 mai à 13h**. Après deux mois de mobilisation, les personnels du CHU et les étudiants médiateurs ont cessé de proposer des tests par prélèvement salivaire au « drive » installé dans l'amphithéâtre Valade.

Cette campagne avait été mise en place dans le cadre de l'application de [la circulaire du 21 janvier 2021 relative à la stratégie des tests dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche](#), sous la direction du [SIMPPS-UFT](#) et de l'[ARS](#).

02/04/2021 : MODALITÉS DE SCOLARITÉ ET D'EXAMENS À DISTANCE DURANT LE CONFINEMENT DU MOIS D'AVRIL

À la suite des annonces du Président de la République et dans l'attente d'éventuelles directives plus précises du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **les modalités de scolarité et des examens à distance à l'Université Toulouse Capitole demeurent inchangées** pendant la période d'application des nouvelles restrictions anti-Covid-19, **du 3 avril 2021 au 2 mai 2021**.

Les composantes vont communiquer tout éventuel aménagement, notamment pour les étudiants dont les examens étaient prévus en présentiel.

Les déplacements entre le lieu de résidence et l'Université, pour la période du 3 avril au 2 mai et notamment pour le retour du week-end de Pâques, seront autorisés, y compris en inter-régional, sous réserve de :

- remplir et signer pour chaque déplacement **une attestation de déplacement dérogatoire** en prenant soin de cocher la dérogation n° 1. Une version électronique pour smartphone est également [disponible ici](#) ;
- pouvoir prouver que vous allez dans les prochaines heures en cours/examens ou que vous rentrez de cours en le justifiant avec **vos planning de cours en ligne et votre carte d'étudiant** (ou courriel de convocation à un examen) ;
- vous déplacer avec **un justificatif de domicile à vos nom et prénom** (carte d'identité avec l'adresse de votre domicile, attestation d'assurance, facture de téléphonie mobile...).

Les locaux demeureront ouverts selon les modalités actuelles et la bibliothèque universitaire également (jusqu'à 19h du lundi au vendredi et jusqu'à 17h30 le samedi).

Nous vous rappelons qu'il est primordial de respecter et faire respecter les mesures sanitaires en vigueur pour prévenir la propagation du virus (port du masque, distanciation sociale...).

25/02/2021 : LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 SUR LE CAMPUS DÈS LE 1ER MARS 2021

L'Université Toulouse Capitole a mis en place plusieurs dispositifs sur son campus permettant le dépistage de la Covid-19 au sein de la population étudiante :

- L'Amphithéâtre Valade transformé en « drive » de dépistage.
- Le bureau du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive (SIMPPS)

Cette campagne de dépistage a pris fin le vendredi 7 mai. [En savoir plus.](#)

Opération de dépistage sur le campus de Montauban :

Une campagne de tests aura également lieu sur le campus de Montauban. Une action "Information/dépistage Covid-19" est en effet proposée par l'ARS Occitanie, en partenariat avec l'[APAS 82](#) : le mardi 30 mars.

Opération de dépistage sur le campus de Rodez :

Les étudiants de l'IUT de Rodez qui souhaitent se faire tester peuvent se rendre dans un des laboratoires LXBIO, présents dans tout le département de l'Aveyron. L'IUT a en effet noué un partenariat avec ce laboratoire pour privilégier le dépistage des étudiants du campus de Rodez.

27/01/2021 : MESURES DE REPRISE PROGRESSIVE SUR SITE DES ENSEIGNEMENTS

Bien que les conditions sanitaires soient à ce jour incertaines et qu'un confinement avec une forme indéterminée soit évoqué, l'université anticipe les mesures en faveur des étudiants en application de la [circulaire](#) du 22 janvier 2021.

Les mesures suivantes, dont les modalités pratiques seront communiquées par les services de scolarité, vont s'appliquer. Pour l'essentiel :

Tous les cours magistraux (CM) de la L1 au M1 demeurent en distanciel. L'organisation des CM des Licences professionnelles et des M2 pourra être proposée en comodalité (présentiel et distanciel) à partir du 1er février 2021 selon l'appréciation de l'équipe pédagogique. Cette reprise se fera bien évidemment dans le respect de la jauge de 50% de la capacité des salles.

Les Travaux Dirigés (TD) de toutes les formations de la L2 au M1, y compris les Licences professionnelles, seront dispensés selon la comodalité (présentiel et distanciel) à partir du 1er février 2021. L'organisation des TD des M2 est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique qui communiquera les informations directement aux étudiants. Les TD des L1, qui ont déjà repris sur site en comodalité le 25 janvier dernier, seront toujours dispensés selon ces mêmes principes (voir « flash info » du 22/01/2021).

Tous les cours en distanciel et tous les TD s'achèvent 10 minutes avant la fin de l'heure prévue pour permettre aux étudiants s'organiser.

Une unité de test sera installée sur notre campus prochainement pour faciliter les tests des enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et étudiants.

Une décision relative aux examens du semestre 2 sera adoptée rapidement et portée à la connaissance des enseignants et des étudiants.

Pour résumer, à la suite de ces retours en présentiel, seront sur site à Toulouse et à Montauban, dans le respect de la jauge de 50% de la capacité de la salle :

- les étudiants de L1 à M1 (uniquement pour les TD)
- les licences professionnelles (tous enseignements)
- les M2 dont la reprise en présentiel des enseignements sous forme comodale est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique qui communiquera les informations directement aux étudiants.

22/01/2021 : ORGANISATION DE LA REPRISE SUR SITE DES TD DE L1

Suite à la déclaration du Premier Ministre annonçant la reprise des TD en présentiel pour les étudiants de L1 dans le respect de la distanciation physique et d'une jauge de 50% des salles, notre université met en place à compter du 25 janvier le déroulement de TD sur site pour nos étudiants de première année de licence par d e m i - g r o u p e .

Les modalités pratiques seront transmises aux étudiants par mail. En tout état de cause, **les emplois du temps ne seront pas modifiés.**

Ces TD prendront une forme comodale (présentiel et distanciel proposés pour un même créneau), afin de tenir compte des étudiants ne pouvant se déplacer, notamment pour raison de santé. Plus précisément, les TD débutés avant 18h pourront se dérouler sur site jusqu'à leur terme, à savoir 18h30. En revanche, les TD débutant à 18h30 devront être dispensés en distanciel.

Les étudiants devront se procurer **une attestation de déplacement dérogatoire "couvre-feu"** (site du ministère de l'Intérieur) sur laquelle il devront compléter en cochant le motif n° 1 "Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation...". Ils devront également se munir d'une copie de leur emploi du temps (éventuellement sur smartphone) et de leur c a r t e d ' é t u d i a n t .

En conséquence de ces nouvelles dispositions, **les horaires d'ouverture des locaux seront adaptés.** L'accès aux services de scolarité se fait sur rendez-vous uniquement.

Les étudiants qui devront enchaîner TD en présentiel et CM en distanciel pourront s'installer dans les amphithéâtres dans lesquels, initialement, leurs CM devaient se dérouler, ou dans toute salle libre, afin de le s u i v r e .

Il est rappelé à tous les étudiants l'importance **du port du masque dans les locaux, en toutes circonstances.** En effet, la surveillance épidémiologique montre une circulation plus active du virus au niveau national, régional et départemental. Le respect des gestes barrières, le lavage régulier des mains, le port du masque, le respect de la distanciation sociale et des flux de circulation restent nos meilleures armes contre la maladie. Tous les étudiant(e)s et membres du personnel positi(ve)s à la COVID, "cas contact" ou présentant des symptômes de la maladie doivent impérativement informer le Référent Covid de l'université en remplissant le [formulaire prévu à cet effet](#).

29/10/2020 : PASSAGE DE TOUS LES ENSEIGNEMENTS EN DISTANCIEL À COMPTER DU 2 NOVEMBRE

Suite aux annonces du Président de la République ce mercredi 28 octobre pour endiguer l'épidémie de Covid-19, l'intégralité des enseignements de l'Université Toulouse 1 Capitole (cours magistraux et travaux dirigés) se fera en distanciel à compter du lundi 2 novembre. Tous les niveaux et toutes les filières sont concernés.

29/10/2020 : PASSAGE DE TOUS LES ENSEIGNEMENTS EN DISTANCIEL À COMPTER DU 2 NOVEMBRE

Suite aux annonces du Président de la République ce mercredi 28 octobre pour endiguer l'épidémie de Covid-19, l'intégralité des enseignements de l'Université Toulouse 1 Capitole (cours magistraux et travaux dirigés) se fera en distanciel à compter du lundi 2 novembre. Tous les niveaux et toutes les filières sont concernés.

22/09/2020 : GESTION DES DÉCLARATIONS DES CAS POSITIFS À L'UT CAPITOLE ET MISE EN PLACE DES COURS EN DISTANCIEL

Depuis le 7 septembre, l'université fait un point quotidien, tous les matins, sur les cas positifs déclarés avant minuit la veille. La présidente et les directeurs de composantes sont immédiatement informés et prennent les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Conformément aux recommandations de l'ARS, dès que le seuil de 3 cas positifs est dépassé dans un groupe de cours quelle que soit sa taille, la formation passe totalement en distanciel pour 14 jours.

Depuis le 17 septembre, le nombre de cas déclarés positifs augmente trop vite. Ce processus a donc été mis en application dès le mercredi 23 septembre 2020.

Une information sera faite aux scolarités et responsables de formations dès qu'une telle décision sera prise. Les enseignants seront immédiatement informés, par le responsable de la formation, du passage en distanciel de leur cours. Il en va de même pour les étudiants que les scolarités informeront, via leur compte moodle, qu'ils passent en distanciel.

18/09/2020, 18 H : POINT APRÈS 2 SEMAINES DE COURS

La rentrée générale a eu lieu le 7/09. Plusieurs scénarii de rentrée avaient été prévus par l'Université Toulouse Capitole, en lien avec les composantes :

- cours en présentiel totalement
- cours en mode hybride
- cours en distanciel totalement.

Certaines composantes, dont l'École d'économie de Toulouse TSE et l'École de management TSM, ont fait le choix de l'hybridation (50% présentiel et 50% distanciel) dès la rentrée.

Après deux premières semaines en tout présentiel, afin de faciliter la distanciation dans un contexte de développement de l'épidémie, les Facultés de Droit et Science Politique et d'Administration & Communication ont décidé de passer à l'enseignement hybride.

À partir du lundi 21 septembre, les formations de licence et master 1 de ces deux composantes passeront progressivement à un enseignement mi-présentiel et mi-distanciel. Les étudiants sont progressivement informés de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités via leur compte moodle.

17/09/2020, 18 H : POINT CAS COVID-19 DÉCLARÉS À UT CAPITOLE

L'université a demandé aux étudiants et personnels positifs à la Covid-19 de se signaler par le biais d'un formulaire et ces derniers ont été mis en relation avec l'ARS Occitanie.

Au 17 septembre, on dénombre 64 cas avérés depuis la rentrée universitaire du 7 septembre, dont 62 étudiants parmi les 19 500 étudiants de l'établissement. Un suivi détaillé par formations et groupes de cours est assuré en continu, en relation avec l'ARS.

L'ARS Occitanie nous a informés que les contaminations avaient eu lieu, jusqu'à présent, dans des lieux extérieurs à l'université dans le cadre de regroupements festifs et qu'aucune contamination commune ne les reliait. **La Présidente de l'université a demandé dans un message adressé à tous les enseignants de rappeler aux associations étudiantes des filières dont ils sont responsables que la situation sanitaire impose d'annuler l'organisation d'événements collectifs. Cette demande vise en particulier les week-end d'intégration, peu compatibles avec le respect des gestes barrière, même si aucun fondement juridique ne permet à l'université de les interdire.**

L'Université Toulouse Capitole reste vigilante, pour protéger ses étudiants et personnels, en lien permanent avec les autorités préfectorales et de santé, afin de suivre au mieux les évolutions et de décider des mesures les plus adaptées.

22/06/2020, 11 H : RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DE LA BU ARSENAL À PARTIR DU 23 JUIN

À partir du mardi 23 juin, les équipes des BU sont heureuses de retrouver leurs lecteurs.

- **Pour les étudiants en Licence et Master**, la BU Arsenal est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 18 h pour les retours de documents uniquement.

Les emprunts se font toujours sur rendez-vous.

- **Pour les enseignants, chercheurs, doctorants, masters ayant un mémoire à rédiger, étudiants en situation de handicap**, les espaces et services de la BU de l'Arsenal sont ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.

Tous les services à distance sont maintenus.

18/05/2020, 11 H : MESSAGE À TOUS LES ÉTUDIANTS DE LA PART DE MADAME LA MINISTRE FRÉDÉRIQUE VIDAL

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, adresse un message personnel à tous les étudiants, par l'intermédiaire des présidents des universités.

[Lire ou télécharger son courrier.](#)

15/05/2020, 16 H : RETOUR DES DOCUMENTS À LA BU ARSENAL SUR RENDEZ-VOUS

La bibliothèque de l'Arsenal ouvrira lundi 18 mai **exclusivement pour la restitution des documents empruntés et sur rendez-vous.**

30/04/2020, 19 H : PRÉCISIONS SUR L'ORGANISATION DES EXAMENS

Les composantes ont présenté les lignes directrices de l'organisation des examens à distance lors de la CFVU du 30 avril. Dans le cadre de l'ordonnance du 27 mars 2020 (n° 2020-351), la CFVU a donné délégation à la Présidente de l'université pour adapter les modalités d'évaluation 2019-2020.

Chaque étudiant sera **informé individuellement, par sa composante, par mail ou sur son compte Moodle** des modalités qui le concernent. Il y sera indiqué les coordonnées de son contact en cas de précisions à demander ou de situation particulière à signaler. Ceci **à partir du lundi 4 mai et au fur et à mesure que les informations pourront leur être diffusées.**

Un délai minimum de 15 jours, pour la préparation de leurs épreuves, sera respecté pour l'envoi de ces **informations.**

Pensez à consulter régulièrement [la FAQ en haut à droite de cette page](#) où les questions sont mises à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

[Voir les flashes infos parus pendant le confinement](#)

CORONAVIRUS : CE QU'IL FAUT SAVOIR

GARDEZ LES GESTES BARRIÈRE !

- Lavez-vous les mains très régulièrement.
- Toussez ou éternuez dans votre coude.
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades.
- Utilisez des mouchoirs à usage unique, jetez-les dans des poubelles (de préférence avec couvercle).

LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Des visuels explicatifs sont affichés dans les locaux universitaires pour :

- l'utilisation des outils mis en commun dans les bureaux (photocopieuse, cafetière, fontaines à eau...),
- l'utilisation des ascenseurs,
- l'utilisation des sanitaires.

EN CAS DE FIÈVRE OU SENSATION DE FIÈVRE, TOUX, DIFFICULTÉS À RESPIRER...

- **Restez chez vous.**
- **Contactez votre médecin traitant.**
- **Faites le test.**
- **En attendant les résultats, restez confiné.**
- **Si votre résultat est négatif, vous pouvez revenir sur le campus.**
- **Si votre test est positif, signalez-vous :**
 - **étudiants** : en suivant [les consignes en ligne](#), en remplissant [le formulaire de déclaration](#) et en avertissant votre scolarité.
 - **personnels** : en suivant [les consignes en ligne](#), en remplissant [le formulaire de déclaration](#) et en avertissant votre supérieur hiérarchique.

Dans l'attente de vos résultats au test, restez confiné même si la période d'isolement, préconisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), est terminée.